e) Les orientaux qui contracteraient mariage avec une persorne du rite latin soumise aux prescriptions précédentes. (Canon

1099, parag. 1, n. 3.)

D'où il suit que le principe de l'indivisibilité du contrat reste; mais il est appliqué en sens inverse: sous l'ancienne discipline la partie exempte du décret *Tametsi* faisait bénéficier l'autre de son immunité; désormais, l'inhabilité de la partie atteinte par la loi rend le contrat nul.

Mais les non-catholiques, baptisés ou non baptisés, peuvent validement contracter mariage entre eux, sans être tenus d'obser-

ver la forme prescrite par l'Eglise.

Il en est de même pour ceux qui nés de parents non catholiques, auraient été baptisés dans l'Église catholique, mais qui depuis leur enfance ont été élevés dans l'hérésie, le schisme ou l'infidélité, ou ont vécu sans pratiquer aucune religion, s'ils se marient avec une personne non catholique. (Canon 1099, parag. 2.)

d) Le Code définit que toute coutume qui introduirait un nouvel empêchement, ou serait contraire aux empêchements établis, est réprouvée par le droit (canon 1941). Par conséquent, une telle coutume ne pourrait jamais créer d'obligation.— (à sui-

C.-N. GARIÉPY, ptre.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

A la Basilique. — Le fête de Noël a été célébrée avec la splendeur accoutumée dans la Basilique de Québec. Son Éminence le cardinal Bégin a chanté la messe de minuit et S. G. Mgr Roy a officié à celle du jour et aux vêpres, auxquelles assistait Son Éminence. Le chant a été fait par la chorale du Grand Séminaire.

A l'Archevêché.— M. le capitaine Duthoit et M. le lieutenant Flory, les deux sympathiques représentants de la France catholique, actuellement dans notre ville, les hôtes de sir Chs Fitzpatrick, à Spencer Wood, ont fait visite à Son Éminence le cardinal Bégin, mardi après-midi, le 24 décembre.

Inauguration d'église.— Le jour de Noël, à la messe de minuit, s'est faite l'inauguration de l'église paroissiale du Sacré-Cœur de Jésus de Québec. L'église n'est pas finie, mais ornée de décorations appropriées, elle offrait déjà un beau coup-d'œil.